



Compte rendu du Conseil municipal du 03/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 3 avril, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **salle associative**, sous la présidence de M. Bernard de MONTFALCON maire,

Présents : Bernard de MONTFALCON, Pascale GRANDJEAN, Hugues BERTHET, Elodie UGNON-FLEURY, Georges GUERREIRO, Arnaud LEMAITRE, Estelle JOIRON, Annabelle GAUTIER, Stéphanie PELERIN, Geoffrey PERRIN-TOININ, Chrystelle PRIMARD, Philippe DELAGE, Martine PIVIER, Béatrice LAPEYRE

Absents : Serge DEGONNE excusé donne pouvoir à Béatrice LAPEYRE

Secrétaire de séance : M. Geoffrey PERRIN-TOININ a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Début de séance à 18 h 33

1. Pouvoirs délégués au maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T.

Le conseil municipal, par **12 voix pour et 3 abstentions**, délègue au maire plusieurs compétences pour la durée du mandat, afin de faciliter la gestion administrative et financière. Ces délégations concernent notamment :

- La gestion des marchés publics jusqu'à **50 000 € TTC** et des avenants dans la limite de **5 %**.
- La signature des dépenses jusqu'à **25 000 €**.
- La conclusion de baux de moins de **12 ans**.
- Les contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités.
- La création et modification des régies comptables.
- La gestion des concessions de cimetière.
- L'acceptation de dons et legs sans conditions.
- La vente de biens mobiliers jusqu'à **4 600 €**.
- La fixation des honoraires d'avocats, notaires, huissiers et experts.
- Les actions en justice au nom de la commune.
- Le règlement des dommages liés aux véhicules municipaux.
- L'avis de la commune dans les opérations foncières (art. L.324-1).
- La réalisation de lignes de trésorerie jusqu'à **100 000 €**.
- Le renouvellement des adhésions aux associations.
- Les demandes de subventions pour les projets inscrits au budget.

2. Nomination des conseillers municipaux délégués

Chaque conseiller délégué se verra confier une mission spécifique.

3. Indemnités des élus

Après présentation des règles légales et à la demande du maire de percevoir une indemnité réduite, le conseil fixe, par **12 voix pour et 3 abstentions**, les taux suivants :

- **Maire** : **32,84 %** de l'indice brut terminal
- **Adjoints (1er au 4e)** : **9,49 %**
- **Conseillers délégués** : **2,92 %**

4. Fonds de concours – Pays Voironnais

Le conseil valide à **l'unanimité** la demande de fonds de concours pour le remplacement des menuiseries de la salle des fêtes, première étape d'un projet global concernant trois bâtiments communaux.

- Montant total des travaux : **183 980,48 € HT**
- Part communale : **91 990,24 € HT**
- Fonds de concours demandé : **91 990,24 € HT**

Le maire est autorisé à solliciter le financement et à signer les documents nécessaires.

5. Délégués au SIVU – Gymnase du lycée Pravaz

Titulaires : Chrystelle PRIMARD, Martine PIVIER

Suppléants : Arnaud LEMAITRE, Stéphanie PELERIN → Vote à l'unanimité

6. Délégués au SIVU – Gymnase du collège Le Guillon

Titulaires : Georges GUERREIRO, Martine PIVIER

Suppléante : Élodie UGNON-FLEURY

Vote à l'unanimité

7. Délégués au SIVU incendie

Titulaire : Philippe DELAGE

Suppléant : Serge DEGONNE

Vote à l'unanimité

8. Délégués au TE 38 – Territoire d'Énergie Isère

Titulaire : Georges GUERREIRO

Suppléant : Serge DEGONNE

Vote à l'unanimité

9. Divers

- Approbation du procès-verbal du conseil du 20/03/2026.
- Le maire informe que, lors de la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale, certains dossiers n'étaient plus visibles sur le serveur NAS. Le prestataire informatique a été sollicité et a procédé à une restauration depuis une sauvegarde externalisée. Cette opération a permis de retrouver une grande partie des fichiers manquants.

Fin de séance à 19 h 03